

8.12.1952.

38, rue du Taciturne
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Monsieur le Président de la 3^e
Commission de contrôle
art. 2 et 4 - BRUXELLES .

xxxxxx 33.06.05.

17, rue de la Comtesse de Flandre
BRUXELLES II.

C.C.31874

Monsieur le Président,

Faisant suite à votre lettre du 20.10.1952,
nous avons le regret de vous informer que nous ne pouvons
nous prononcer sur l'appartenance ou non de FAUSTINELLI à
notre groupement. Nous ne possédons en effet pas de listes
datant de la période d'occupation.

Pour nous permettre de déterminer cette apparte-
nance nous devons ouvrir une enquête à l'intérieur du grou-
pement et devrions pour cela avoir un minimum de renseigne-
ments, comme par exemple, e-t-il été arrêté par l'ennemi et
à quelle date ? Au besoin et si possible quels sont les per-
sonnes qui ont témoigné en sa faveur ?

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assu-
rance de notre considération distinguée .

Le Liquidateur National,

R.ADAM.

Bruxelles, le 20 octobre 1952

3e. Commission de Contrôle
Art. 2 et 4
BRUXELLES

Correspondance à adresser au:
Greffier VAN LIERDE Auguste

GREFFE: 17, rue de la
Comtesse de Flandre
BRUXELLES II

Monsieur le Commandant National,

*Faisant suite à votre lettre du
20.10.52, nous avons le regret de vous
informer que nous ne pouvons vous renseigner
sur l'appartenance ou non de Faustinelli à votre
groupement. Nous le ferons en effet
pas de liste de tant de la période de
d'occupation -
Pour vous permettre de déterminer
cette appartenance nous devons nous en une
enquête à l'intérieur du groupement et
disposer pour cela avoir un militaire et
vérifier. Je compte par exemple, sur
a-t-il été arrêté par l'ennemi et à
quelle date? Que lui a-t-il subi et à
quel titre? Des hommes qui ont travaillé
en ce sens?*

La 3e. Commission de Contrôle art. 2 et 4
de Bruxelles est actuellement chargée de l'exa-
men d'un dossier en cause FAUSTINELLI Marcelné
à Nancy, le 10 mars 1926. L'intéressé a été fu-
sillé par les Allemands en 1944 à la Citadelle
de Liège.

Pourriez-vous me dire si FAUSTINELLI est
connu dans votre groupement, en a-t-il fait par-
tie? Si oui, par qui a-t-il été affilié et quel-
le a été son activité? Depuis quelle date fai-
sait-il partie des P.A.

Veillez agréer, Monsieur le Commandant
National les assurances de ma considération très
distinguée.

Le Président de la 3e. Commission
de Contrôle-art. 2 et 4-Bruxelles

de CNYF
Substitut de l'Auditeur militaire en
Campagne.

Monsieur le Commandant National
des Partisans Armés
36, avenue Milcamps
Schaerbeek

A.F.

MINISTERE
DE LA DEFENSE NATIONALE

OFFICE DE LA RESISTANCE

DOSSIER N° ... III/15189

1^{re} Section

Madame Vve FAUSTINELLI (Mère)

COMMISSIONS

Rue de Cbonstadt, 45

NANCY (Meurthe-&-Moselle)

ATTESTATION FRANCE.
(Français)

La qualité de Résistant Armé est reconnue à titre posthume à Monsieur FAUSTINELLI, Marcel-Gabriel-Louis né à Nancy (France), le 10-3-1926, par la Commission de contrôle de BRUXELLES, 3 (art. 24) en date du 21-11-52, en application des articles 4 et 5 de l'arrêté-loi du 19 septembre 1945 établissant le Statut de la Résistance Armée.

Monsieur FAUSTINELLI, Marcel-Gabriel-L. était affilié au groupement P.A.

Le temps passé dans la Résistance est de 1 mois, soit du 1-2-44 au 17-2-44, arrondi au mois supérieur.

A Bruxelles, le 28-2-1953.

POUR LE MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE,
Le Colonel DE RIDDER,
Chef de l'Office de la Résistance,

ATTESTATION POUR : 1° Ayant droit;
2° Groupement;
3° O. C. M.;
4° S. D. H.;
5° D. G. P.;
6°



AVIS IMPORTANT.

Il est recommandé au titulaire de la présente attestation de ne pas s'en dessaisir. En aucun cas il n'en sera délivré de duplicata. Le cas échéant, il lui appartient d'en établir des copies à faire certifier conformes éventuellement par l'administration communale de sa résidence.

31067. - I.G.M./D.S.Gx. - 12.000 ex.

OFFICE DE LA RESISTANCE

POSTHUME.

Groupement de Résistance: ARMEE BELGE DES PARTISANS

NOM : FAUSTINELLI

Prénoms : Marcel, Gabriel, Louis

Domicile : 45, Rue de Cronstadt - NANCY (Meurthe et Moselle)

Lieu et date de naissance : Nancy (France) le 10.3.1926

Nationalité : Française

Etat-civil: Célibataire

n° de la carte d'identité : 6207

Grade et position militaire: rien

Profession et position civile : Étudiant

Ayants-droit éventuels en cas de décès : mère : Mme. Vve. FAUSTINELLI Marie-
45, rue de Cronstadt à NANCY
(Meurthe et Moselle) France.

Date d'entrée dans la Résistance : 1er février 1944.

date d'entrée dans le groupement : idem

Détention éventuelle dans les camps et prisons (dates):

Arrêté le 16 février 1944, condamné immédiatement par le Conseil
de Guerre en Campagne et fusillé sur le territoire de la
commune de Virton.

n° de la carte du groupement (si possible):

Par qui avez-vous été affilié au groupement ? : NOEL Fernand de ST. MARD
(fusillé).

(A. et B. par Adam agissant en lieu
et place de Dieum, actuellement à
la Cloche).

Lieu de votre principale activité :

Activité à contresigner par le chef du groupement, avec appréciation:

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE :

Signature de l'intéressé,
ou de l'ayant-droit légal,

Déclaration du Commandement National : J'affirme après contrôle :

- 1° Que les attestations ci-jointes émanent (n'émanent pas) de membres chargés effectivement du recrutement et de l'affiliation au groupement ;
- 2° Que était (n'était pas) affilié au groupement ; avant le 4 juin 1944 et qu'il est (n'est pas) demeuré effectivement à ma disposition jusqu'à la libération (ou jusqu'au

Le Commandement National,

R. ADAM.

Le Secrétaire National,

La 3^e commission de contrôle (art. 2 & 4) de Bruxelles, ayant reconnu la qualité de Résistant armé en qualité de membre de notre groupement à votre fils, nous vous prions de vouloir bien compléter et signer le formulaire ci-joint et nous le renvoyer avec un certificat de bonne conduite, vie et moeurs et nationalité au nom de votre fils. Veuillez agréer, Madame, l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Madame,

EFF. 20035

(Meurthe et Moselle) .

NANCY.

45, rue de Cronstadt

Madame Veuve FAUSTINELLI Marie

du Taciturne.

24.12.1952.
XXXXXXXXXX 38, rue

EN CAUSE:

FAUSTINELLI Marcel (à titre posthume)

né à Nancy, le 10 mars 1926 de nat. française
fusillé le 16 février 1944 près de Virton.

*Copie pour information
à la regl. 011
Demande à demander copie
du dossier M.P.
Statut une fiche.*

Vu le dossier introduit au nom de feu FAUSTINELLI Marcel, de nationalité française, tendant à lui faire octroyer à titre posthume la qualité de Résistant Armé;

Attendu que bien que le dossier ait été introduit par le Groupement reconnu "Milices Patriotiques" il résulte de l'enquête que FAUSTINELLI ait été recruté en réalité et fait partie du groupement reconnu "Partisans Armés";

Attendu que la Commission dont tous les membres ont eu connaissance de tous les éléments du dossier, estime comme suffisamment établis les actes de résistance armée invoqués au nom de FAUSTINELLI pour la période s'étendant du 1er février 1944 jusqu'à son arrestation par les Allemands (16 février 1944);

PAR CES MOTIFS:

Le 3e. Commission de Contrôle de Bruxelles, art. 2 et 4 statuant en application des art. 3 et 4 de l'A.L. du 19 septembre 1946 portant Statuts de la Résistance Armée;

Dit qu'il y a lieu d'accorder la qualité de Résistant Armé à titre posthume à FAUSTINELLI Marcel, de nationalité française, et ce à dater du 1er février 1944 pour l'activité qu'il a déployée au sein du groupement de Résistance Armée reconnu "Partisans Armés";

Dit qu'il y a lieu de renvoyer le dossier à l'Office de la Résistance à telles fins que de droit.

Fait et prononcé en audience publique le 21 novembre 1952.

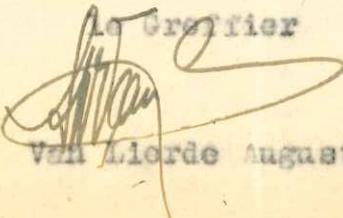
MEMBRES PRÉSENTS:

- | | |
|----------------|---------------|
| MM. de CHYF | Président |
| Gén. DE RIJCKE | Del. M.D.N. |
| Major NYS | } Del. C.N.N. |
| ALERS | |
| Mme STAS | } Greffier |
| VAN LIERDE A. | |

signé: VAN LIERDE MME STAS ALERS MAJOR NYS GENERAL DE RIJCKE de CHYF

Délivré pour expedition conforme le 26 novembre 1952

au Commandant National des Partisans Armés

Le Greffier

Van Lierde Auguste

24/10/52.

GD/JH/18875/MP

Monsieur le Greffier
VAN LIERDE Auguste

17- rue de la Comtesse de Flandre
BRUXELLES II

Monsieur le Président,

En cause : FAUSTINELLI Marcel
né à Nancy le 10/3/1926

Suite à votre lettre du 20 courant, j'ai
l'honneur de porter à votre connaissance que :

- 1° Mr GAVROY Georges est le responsable-M.P. pour
le secteur III de Virton; qu'il adhéra au groupement
MP en décembre 42. Le titre définitif de résistant
armé lui fut octroyé le 18/3/48.
- 2° Mr NOEL Fernand est reconnu P.A. par la Commission
de revision d'Arlon - il adhéra à ce groupement en
octobre 41.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président,
l'assurance de ma considération distinguée.

G. DEWAMME
Liquidateur National
adj. M.P.

Bruxelles, le 20 octobre 1952,

Correspondance à adresser au:
Greffier VAN LIERDE Auguste

**GREFFE: 17, rue de la
Comtesse de Flandre
BRUXELLES II**

Monsieur le Commandant National
des Milices Patriotiques,

*Voici
dos de A et cor de
Faustinelli. RA hors de fiche
et de
Gavroy Georges 132-6532
et de
Noël Fernand 132/4576*

La 3e. Commission de Contrôle art. 2 et 4 de Bruxelles, étant actuellement chargée de traiter un dossier en cause FAUSTINELLI Marcel né à Nancy, le 10 mars 1926 vous saurait gré de bien vouloir lui fournir les renseignements suivants:
1° le nommé GAVROY Georges, chef responsable du secteur III-F.I. (Virton) domicilié à Virton est-il connu aux Milices Patriotiques?
Quelle valeur représente-t-il comme Résistant Armé?
Depuis quand est-il affilié?
2° Pourriez-vous me donner les mêmes renseignements concernant le nommé NOEL Fernand, probablement de Virton ayant été domicilié à Saint-Mard et qui a été fusillé par les Allemands à la Citadelle de Liège en 1944?

Veuillez agréer, Monsieur le Commandant National, les assurances de ma considération la plus distinguée.

Le Président de la 3e. Commission
de Contrôle-art. 2 et 4-Bruxelles



de CNYF Maurice
Substitut de l'Auditeur militaire
en Campagne.

FRONT DE L'INDEPENDANCE
Sud du Luxembourg
V.T.3 Virton

Virton le 27 mai 1952

COPIE

-----pour dossier

A Monsieur F. DEWAMME, Liquidateur National Adj.M.P.
38 - rue du Taciturne - Bruxelles.

Monsieur,

Faisant suite à votre n° GD/JH/I6935/MP. du
13/5/52, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance
que j'ai connu, fin de 1943, début de 1944, vivant
dans la clandestinité chez feu Lafontaine à St-Mard,
le nommé Faustinelli Marcel, sujet français.

Jé sais que le prénommé a été recruté par
feu Noël de St-Mard, agent recruteur, fusillé par les
Allemands à la citadelle de Liège.

Faustinelli Marcel, était un agent actif et
volontaire dans la Résistance, notamment pendant le 1er
trimestre de 1944; il a été capturé par les allemands
la nuit du 16 au 17/2/1944, les armes à la main, effec-
tuant un transport d'armes par camionnette, condamné im-
médiatement par le Conseil de Guerre allemand en campagne,
fut fusillé le 17/2/1944 par les allemands sur le terri-
toire de la commune de Virton.

Je ne trouve pas dans mes archives le laps de
temps que feu Faustinelli aurait milité dans la résistance
du Sud du Luxembourg (Belgique).

Son agent recruteur feu Noël de St-Mard a été
fusillé par les allemands à la citadelle de Liège pour
actes patriotiques.

sé : Gavroy

Gavroy Georges, Président de la
Section V.T.3 de Virton, du
Front de l'Indépendance.

voir v e r s o

Attestation de chef direct (mod.B)

Je soussigné GAVROY Georges, domicilié à Virton, rue Ch. Magnette, 17, certifie sur l'honneur que le nommé FAUSTINELLI Marcel, domicilié à Nancy (France), a été affilié à notre groupement avant le 4 juin 1944, qu'il a réellement servi sous les ordres de Monsieur Fernand NOEL, domicilié à St-Mard, fusillé à la Citadelle de Liège en 1944 et qu'il est resté à notre disposition jusqu'au jour de son arrestation en février 1944.

Fait à Virton le 6 mai 1952.

sceau du F.I.
section du
Luxembourg

se : Gavroy.

4/6/52.

GD/JH/I725I-M.P.

Colonel DEHOUX
Chef Adjoint
Office de la Résistance
Bruxelles

Mon Colonel,

Objet : Qualité de résistant armé à titre posthume
En cause : FAUSTINELLI Marcel.

Suite à votre lettre du 28/4/52, références AOR/Divers/I/R.E. n° 9171, j'ai l'honneur de vous informer que, d'après l'enquête que j'ai menée, il apparaît que :

1. FAUSTINELLI Marcel aurait été recruté dans nos rangs par Noël Fernand, de St-Mard, fusillé également par l'ennemi.
2. FAUSTINELLI Marcel était un agent actif et volontaire; il fut capturé par les Allemands alors qu'il effectuait un transport d'armes en camionnette.

Je joins à la présente deux déclarations de Gavroy, Georges.

Il ne m'est pas possible de vous donner d'autres détails sur l'activité de FAUSTINELLI, son chef direct étant décédé.

Procès Faustinelli M.
D'autre part, ne possédant aucun renseignement relatif à l'identité de ~~l'individu~~; je suis au regret de ne pouvoir établir son dossier de résistant.- J'espère cependant que les indications que je vous donne vous permettront de traiter cette affaire.

Je vous prie d'agréer, Mon Colonel, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DEWAMME
Liquidateur National Adj.M.P.

13/5/52

GD/JH/I6935-M.P.

Monsieur Georges GAVROY
Hôtel de Ville

VIRTON

Cher Ami,

J'ai bien reçu votre réponse ainsi que l'attestation modèle B se rapportant à FAUSTINELLI Marcel.

Je sais très bien que vous rencontrez certaines difficultés pour compléter le dossier vu que l'intéressé fut recruté par un camarade qui, malheureusement, fut fusillé par les Allemands.

J'attire particulièrement votre attention sur le fait que les renseignements que vous me fournissez sont tout-à-fait insuffisants et ne permettront pas à Mme Vve Foustinelli de défendre ses droits pour la pension.

Aussi, je reviens à la charge et vous demande de bien vouloir faire l'impossible afin de savoir :

- 1° la date approximative d'adhésion de Faustinelli à notre groupement
- 2° son activité clandestine
- 3° dans quelles circonstances il a été arrêté par les Allemands.

Dans l'attente de vous lire et vous remerciant d'avance des renseignements que vous voudrez bien me communiquer, je vous prie d'agréer, Cher Ami, l'expression de mes meilleurs sentiments.

G. DEWAMME
Liquidateur National Adj.M.P.

FRONT DE L'INDÉPENDANCE

AMICALE
DES MILICES PATRIOTIQUES
(Affiliée à l'Union Nationale de la Résistance)

ETAT MAJOR NATIONAL

BRUXELLES, LE 3/5/52.
38, Rue du Taciturne
Tél. 33.16.45 - 33.24.85
C. Ch. P. 7417.33

Réf. : GD/JH/I6767-M.P.

Monsieur Georges GAVROY
Hôtel de Ville
VIRTON

Cher Ami,

Le Ministère français des Anciens Combattants et Victimes de guerre me signale que Mme Vve FAUSTINELLI Marie, mère de Faustinelli Marcel, réclame une pension d'ascendante.

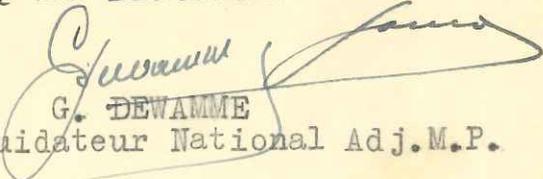
D'après le dossier qui m'est transmis par ce Ministère, je constate que vous avez délivré une attestation stipulant que le précité aurait milité dans nos rangs sous l'occupation et qu'il a été fusillé par les Allemands le 16/2/1944.

Afin de défendre les intérêts de Mme Faustinelli et comme son fils fut membre du F.I., je vous envoie sous ce pli, les documents nécessaires pour l'élaboration du dossier de résistant armé du prénommé.

Je vous demande de bien vouloir indiquer tous les renseignements que vous connaissez, je me chargerai de les compléter.

J'espère recevoir, au plus tôt, ces documents et avec mes remerciements anticipés, je vous prie d'agréer, Cher Ami, l'expression de mes sentiments distingués.

Il ne m'est pas possible de donner le plus simple renseignement sur que ce n'est pas moi qui ai recueilli Faustinelli.


G. DEWAMME
Liquidateur National Adj.M.P.

3/5/52.

GD/JH/I6767-M.P.

Monsieur Georges GAVROY
Hôtel de Ville
VIRTON

Cher Ami,

Le Ministère français des Anciens Combattants et Victimes de guerre me signale que Mme Vve FAUSTINELLI Marie, mère de Faustinelli Marcel, réclame une pension d'ascendante.

D'après le dossier qui m'est transmis par ce Ministère, je constate que vous avez délivré une attestation stipulant que le précité aurait milité dans nos rangs sous l'occupation et qu'il a été fusillé par les Allemands le 16/2/1944.

Afin de défendre les intérêts de Mme Faustinelli et comme son fils fut membres du F.I., je vous envoie sous pli, les documents nécessaires pour l'élaboration du dossier de résistant armé du prénommé.

Je vous demande de bien vouloir indiquer tous les renseignements que vous connaissez, je me chargerai de les compléter.

J'espère recevoir, au plus tôt, ces documents et avec mes remerciements anticipés, je vous prie d'agréer, Cher Ami, l'expression de mes sentiments distingués.

G. DEWAMME
Liquidateur National Adj.M.P.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

OFFICE DE LA RÉSISTANCE

Ie Section

134, rue Royale
BRUXELLES.
Tél: 18.38.00.

Le, 28 -4- 1952

Visites : Lundi - Mercredi -
Vendredi de 10 à 11h30

N° AOR-Divers - I/R.E. n°

Annexe: 4

9171.

Monsieur le Liquidateur National
des M.P.
38, rue du Taciturne
BRUXELLES.-

Monsieur le Liquidateur National,

OBJET : Qualité de résistant armé à titre posthume en
cause FAUSTINELLI Marcel.

J'ai l'honneur de vous transmettre copie
de la lettre n° 559 H.C./I.M. du 3 mars 1952 du Minis-
tère des Anciens Combattants - Direction Interdéparte-
mentale de Nancy de ses deux annexes ainsi que la copie
de ma réponse à cette Autorité.

J'attire votre attention sur le fait que
sur la lettre précitée il s'agit d'un nommé FAUSTINELLI
alors que sur les attestations GAVROY Georges, il est
question de FAUTINELLI.

Je vous saurais gré de considérer la suite
à réserver à cette affaire comme revêtant un caractère
d'urgence.

Veuillez agréer, Monsieur le Liquidateur
National, l'assurance de ma considération distinguée.

LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE
P.O.

Pr. le Chef de l'Office de la Résistance
en congé

Le Lt-Colonel de Réserve DEHOUX
Officier Supérieur Adjoint. 5



C O P I E

1e

AOR-Divers - I/R.E.

Ministère des Anciens Combattants et
Victimes de la Guerre
Direction Interdépartementale
57, rue Emile Bertin
NANCY.-

Monsieur le Délégué Interdépartemental,

OBJET : Qualité de résistant armé en cause FAUSTINELLI
Marcel.

REF. : Votre lettre n° 559 - HC/JM du 3 mars 1952

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Ministère de la Reconstruction m'a fait parvenir pour attribution votre lettre reprise en référence ci-dessus, le cas du nommé FAUSTINELLI ne relevant pas de la compétence de ce Département mais bien du mien étant donné qu'il s'agit de la Résistance Armée.

L'Office de la Résistance ne détient ni fiche, ni dossier de demande de la reconnaissance de la qualité de résistant armé au bénéfice du nommé FAUSTINELLI Marcel. Le cas de l'intéressé n'a donc pu être soumis à l'examen d'une Commission de reconnaissance et de ce fait FAUSTINELLI n'a pas été reconnu officiellement résistant armé. En conséquence, dans l'état actuel des choses, il ne m'est pas possible de vous faire parvenir l'attestation demandée.

Toutefois, tenant compte qu'il s'agit d'un sujet français, qui aurait été fusillé le 16-2-44 en Belgique par les Allemands, alors qu'il aurait été membre des Milices Patriotiques, je transmets ce jour à Monsieur le Liquidateur National du groupement de R.A. intéressé copie de votre lettre et ses annexes, avec prière de faire une enquête à ce sujet et de constituer éventuellement un dossier à titre posthume, en faveur du nommé FAUSTINELLI.

Dès que j'aurai été mis en possession de l'enquête ainsi que du formulaire et documents à fournir par le groupement de résistance armée auquel l'intéressé aurait appartenu, je vous ferai parvenir le formulaire standard en vue de le faire signer par Madame Veuve FAUSTINELLI ayant droit de son fils. Elle devra joindre à

ce formulaire les documents ci-après, établis au nom de son fils :

Un certificat de bonnes conduite, vie et mœurs
Un relevé des condamnations encourues
Un certificat de civisme
Un certificat de nationalité
Un extrait de l'acte de décès.

Une fois le dossier complètement établi, il sera soumis à une Commission de contrôle chargée de statuer sur les demandes de reconnaissance de résistants armés.

Veillez agréer, Monsieur le Délégué Interdépartemental, l'assurance de ma considération distinguée.

LE MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE

P.O.

Pr. le Chef de l'Office de la Résistance
en congé

Le Lt-Colonel de Réserve DEHOUX
Officier Supérieur Adjoint.

S. DEHOUX

Nancy, le 3 mars 1952

--
Direction Interdépartementale
de Nancy

57, rue Emile Bertin
Tél. 21-65

--
Section des Pensions
de
Meurthe-et-Moselle

--
n° 559 HC/JM

Le Délégué Interdépartemental du Ministère
des Anciens Combattants et Victimes
de Guerre
à

Monsieur le Ministre de la Reconstruction
Belge

Statut de la Résistance Armée
Résidence Palace
rue de la Loi

BRUXELLES.

(Belgique)

S/couvert de Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères à
Paris.

Monsieur le Ministre,

Madame Veuve FAUSTINELLI Marie, Elise, domiciliée 45, rue de Cronstadt à Nancy (M.M.) dont le fils FAUSTINELLI Marcel a été fusillé par les Allemands le 16 février 1944 au lieu dit " l'Empereur " territoire de Virton (Belgique) alors qu'il appartenait au groupement de résistance F.I. secteur III (V.T.V.) sous les ordres de Monsieur GAVROY Georges domicilié à Virton, a déposé dans mes services un dossier de demande, de pension d'ascendante, mais jusqu'à ce jour, elle n'a pu produire le certificat d'appartenance au groupement de résistance sus-visé du modèle National.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien me faire adresser une copie certifiée conforme du dit certificat si toutefois il a été délivré.

Dans la négative, je vous serais très reconnaissant de me faire adresser les divers imprimés à remplir et la nomenclature des pièces à produire en vue de constitution du dossier d'homologation des services accomplis par le de cujus.

Ci-joint les copies de deux attestations délivrées par Monsieur GAVROY susnommé.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Délégué Interdépartemental

(s)

F. BERTIN. 7

A T T E S T A T I O N

Je soussigné GAVROY Georges habitant Virton (Belgique) déclare sur l'honneur que le nommé FAUTINELLI Marcel né à NANCY (France) le 10 mars 1926 faisait effectivement partie du groupement de résistance F.I. secteur III (V.T.V.)-Virton Luxembourg Belge - dont j'étais le chef responsable et certifie qu'il a été fusillé par les Allemands le 16 février 1944 après un jugement sommaire au lieu dit à "l'Empereur " territoire de VIRTON.

Il est mort en brave pour sa Patrie au service de la résistance.

Fait à Virton le 11 février 1952
(s) GAVROY

Vu pour légalisation de la signature de
Monsieur GAVROY Georges apposée ci-dessus

Virton le 12-2-1952

le Bourgmestre
(s) illisible

cachet: administration communale de
Virton (Luxembourg)

Pour copie conforme
Nancy le 3 mars 1952
Le délégué Adjoint

(s) H. CALBA ,

Je soussigné GAVROY Georges, Chef responsable du Secteur III F.I. V.T.V. (VIRTON) certifie que le nommé FAUTINELLI Marcel, né à Nancy le 10 mars 1926 faisait partie de notre groupement F.I. lorsqu'il fut arrêté par les Allemands le 16 février 1944 et fusillé avec cinq (5) de ses camarades au lieu dit "Empereur " route d'Arlon à Virton.

L'intéressé était un résistant dévoué et nous a toujours donné entière satisfaction.

Virton, le 8 janvier 1948
le Chef responsable du Secteur III
(s) GAVROY

Cachet : Front de l'Indépendance
(section du Luxembourg)

Vu pour la légalisation de la signature
de Monsieur G. GAVROY
apposée ci-dessus.

Virton, le 9 janvier 1948
le Bourgmestre
(s) illisible

Cachet: Administration communale de
Virton (Luxembourg)

Pour copie conforme
Nancy le 3 mars 1952
Le Délégué Adjoint

(s)
H. CALBA

14.2.1953.

38, rue du Taciturne
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

OFFICE DE LA RESISTANCE
1ère section
134, rue Royale
BRUXELLES.

XXXXXXX 33.06.05.

EFF. 15189

Mon Colonel,

OBJET : qualité de résistant armé à titre
posthume e/c FAUSTINELLI Marcel.

Sur la base de la décision rendue par la
Commission de Révision, décision dont nous avons
reçu copie, nous avons introduit le dossier FAUS-
TINELLI en date du 6.1.1953 sous le n° III/15.189,
à l'Office de la Résistance.

Veillez agréer, Mon Colonel, l'assurance
de notre considération distinguée .

Le Liquidateur National,

R. ADAM.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Le,

13 FEV 1953

OFFICE DE LA RESISTANCE

AOR III/Sn° Divers 9172

Ière section
134, rue Royale
BRUXELLES.-

Annexe : 1

TEL. 18.38.00

au Liquidateur National des P.A.

38, rue du Taciturne

BRUXELLES.-

Monsieur le Liquidateur National,

OBJET : qualité de résistant armé à titre posthume
e/c FAUSTINELLI Marcel

Un dossier de reconnaissance a été introduit au nom du prénommé par les Milices Patriotiques en juillet 1952.

FAUSTINELLI M. étant de nationalité française le dossier fut soumis à la 3ème Commission de Contrôle art. 2 et 4 qui le 21.11.52 lui accordait la qualité de Résistant Armé à partir du 1.2.44 mais comme affilié aux P.A. Son recruteur NOEL Fernand a été reconnu PA le 9.10.51 par la 8e Commission de Revision d'Arlon (n° III/14942).

En conséquence pour la régularisation de son dossier je vous transmets un formulaire standard pour être revêtu d'un n° du groupement, complété et signé. Je vous saurais gré de me le renvoyer de toute urgence.

Veillez agréer, Monsieur le Liquidateur National, l'assurance de ma considération distinguée.

LE MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE
P.O.

Pr. le Chef de l'Office de la Résistance
Le Lieutenant Colonel LAENEN
Chef de section

Laeney

*Sur la base de la décision de
la décision rendue par le Com. de Riv.
décision dont nous avons
rece copie, nous avons
introduit le dossier
sans passer
par le nom Faustinelli
en date du 6-7-53
sous le n° 25-289
seullement agréer*

POSTHUME

OFFICE DE LA RESISTANCE
DIENST
VAN DEN WEERSTAND

Groupelement de résistance : PARTISANS ARMÉS (P.A.)
Weerstandsgroepering :

NOM (en capitales) : FAUSTINELLI
NAAM (in drukletters) :

Prénoms : MARCEL
Voornamen :

Domicile : 45 rue de Cronstadt NANCY
adres :

Lieu et date de naissance : NANCY le 10 mars 1926
Geboorteplaats en datum :

Nationalité : française
Nationaliteit :

Etat civil : Célibataire
Burgerlijke stand :

N° de la carte d'identité : 6207
N° der eenzijdigheidskaart :

Grade et position militaire : Mant
Graad en militaire stand :

Profession et position civile : Etudiant
Beroep en burgerlijk ambt :

Parents droit éventuels en cas de décès : Mme FAUSTINELLI, sa mère
Gebeurlijke rechthebbenden in geval van overlijden :

Date d'entrée dans la résistance : 1er février 1944
Datum van toetreding tot den Weerstand :

Date(s) d'entrée(s) dans le (ou les) groupement(s) :
Datum(s) van toetreding tot de groepering(en) :

Détention éventuelle dans les camps et prisons (dates) :
Gebeurlijke gevangenschap in kampen en gevangenissen (datums) :

N° de la carte du groupement (si possible) :
N° der lidkaart (indien mogelijk) :

Par qui avez-vous été affilié au groupement ?
Door wie is U aangeworven in de groepering :

NOËL Fernand (juillet 1944)
P.A. n° III/14342 le 9/10/51 par
5^{me} Ed. A

Lieu de votre principale activité : *Vioton*
Streek van uw belangrijkste activiteit :

Activité à contresigner par le chef du groupement, avec appréciation :
Activiteit door den Groepoverste mede te ondertekenen, met beoordeeling :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Fusille le 16.2.1944 au lieu-dit "L'Empereur" territoire de Vioton

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE :
Signature de l'intéressé *L'agent mort*
5^e Fusillade meie . legation à NANCY le 28.7.52

ECHT EN WAARACHTIG VERKLAARD :
Handteekening van belanghebbende,

Déclaration du Commandement National : J'affirme après contrôle :
Verklaring van het Nationaal Commando : *Ik bevestig, na onderzoek :*

1° Que les attestations ci-jointes émanent (n'émanent pas) (1) de membres chargés effectivement du recrutement et de
1° *Dat bijgevoegde attesten uitgaan (niet uitgaan) (1) van leden effectief belast met de aanwerving en de aansluiting bij*
l'affiliation au groupement;
de groepering;

2° Que
2° *Dat*

était (n'était pas) (1) affilié au groupement avant le 4 juin 1944
deel uitmaakte (geen deel uitmaakte) (1) van de groepering v

et qu'il est (n'est pas) demeuré effectivement à ma disposition jusqu'à la libération (ou jusqu'au
4 juin 1944, en dat hij (niet) (1) ter mijner beschikking is gebleven tot bij de bevrijding (of tot

....., pour les motifs suivants) :
, uit hoofde van volgende redenen) :

.....
.....
.....
.....



Le Commandement National,
Het Nationaal Commando,

REMARQUE IMPORTANTE.
BELANGRIJKE OPMERKING.

Joindre un certificat d'identité de bonnes conduite, vie et mœurs, portant extrait des condamnations encourues, et un certificat
Bij te voegen : een bewijs van goed gedrag en zeden, de opgelopen straffen vermeldend, en een bewijs van burgertrouw, af te
de civisme, à délivrer par l'Administration Communale.
leveren door het Gemeentebestuur.

(1) Biffer la mention inutile. — *Het onnoodige doorhalen.*

29. I. 1953.

33, rue du Taciturne
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

OFFICE DE LA RESISTANCE
1ère section
134, rue Royale
BRUXELLES.

XXXXXX 33.06.05.

EFF. 15189

Mon Colonel,

OBJET : Dossier Résistant Armé.

Faisant suite à votre lettre du 16 janvier dernier, référence : AOR/III/15189, nous avons l'honneur de vous envoyer en annexe copie de la lettre que nous recevons du Procureur du Roi d'Arion concernant M. FAUSTINELLI Marcel.

Nous réclameons par même courrier un extrait d'acte de décès au nom du précité à NANCY.

Veuillez agréer, Mon Colonel, l'assurance de notre considération distinguée .

Le Liquidateur National,

R. ADAM.

23. I. 1953.

33, rue du Taciturne
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

OFFICE DE LA RESISTANCE
1ère section
134, rue Roysle
BRUXELLES.

XXXXXX 33.06.05.

EFF. 15133/89

Mon Colonel,

OBJET : Dossier résistant armé .

Faisant suite à votre lettre du 16 janvier dernier, réf : AOR/III/15133/15139, nous avons l'honneur de vous envoyer sous ce pli, une copie certifiée conforme de l'acte de décès au nom de DESSEIN Robert, Gilbert.

En ce qui concerne FAUSTINELLI Marcel, G.L., nous avons demandé au Procureur du Roi d'Arlon de vouloir bien nous faire parvenir l'extrait de décès.

Veillez agréer, Mon Colonel, l'assurance de notre considération distinguée .

Le Liquidateur National,

R. ADAM.

PARQUET

DU

Tribunal de 1^{ère} Instance

D'ARLON

N°C/I6710

(à rappeler dans la réponse)

Arlon, le 24 janvier 1953.

*Copie à l'o.R.
Reclamer acte de décès
à Nancy.*

Monsieur le Liquidateur,

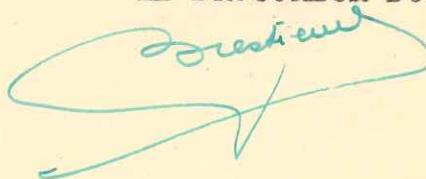
En réponse à votre lettre E.F.S. 15.189 du 13 janvier 1953, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le décès du nommé FAUSTINELLI Marcel a été constaté par jugement rendu en 1945 par le Tribunal de Nancy.

FAUSTINELLI Marcel était domicilié en cette ville.

Veuillez agréer, Monsieur le Liquidateur, les assurances de ma considération distinguée.

LE PROCUREUR DU ROI,

A Monsieur le Liquidateur National
Ministère de la Défense Nationale
Armée Belge des Partisans
38, rue du Taciturne
BRUXELLES



4.2.1953.

33, rue du Taciturne
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Monsieur le Procureur du Roi
Palais de Justice

xxxxxx 33.06.05.

ARLON.

BFF. 15139

Monsieur le Procureur du Roi,

Nous référant à votre lettre du 24 janvier 1953, nous avons demandé à la Mairie de Nancy (Meurthe et Moselle) France, de nous transmettre un extrait de l'acte de décès établi pour FAUSTINELLI Marcel, Gabriel, Louis, né à Nancy le 10.3.1926.

Cette Administration Communale nous avise que le décès du prénommé n'a pas été transcrit sur les registres de la Ville de Nancy, mais que des renseignements recueillis, Monsieur FAUSTINELLI serait décédé à Virton le 17.2.1944.

Il appaîtrait donc qu'aucun acte officiel de décès n'a encore été établi.

Dans ces conditions nous vous serions obligés de vouloir bien nous faire connaître la marche à suivre pour que le décès du précité soit rapidement établi.

A vous lire à ce sujet, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Procureur du Roi, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Liquidateur National,

R. ADAM.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
Service de Liquidation
de

1^{re} ARMEE BELGE DES PARTISANS
36, avenue des Millecamps
BRUXELLES.

EFF. 15.189/LM.



Bruxelles, le 29.I.1953.
38, rue du Taciturne.

Administration Communale
de

NANCY. (M.&M.)
France.

Monsieur le Bourgmestre,

Afin de nous permettre d'introduire une proposition
de Distinction Honorifique à titre posthume, en faveur du nommé:

FAUSTINELLI Marcel, Gabriel, Louis - né à Nancy le 10.3.1926, ^{17/2/44}
anciennement domicilié dans votre commune, rue de Cronstadt n°45

nous vous saurions gré de nous faire parvenir un
extrait de l'acte de décès de l'intéressé, ou tout autre pièce
officielle de décès.

~~Cette~~ pièce officielle devrait si possible faire
état de la date de naissance du bénéficiaire et des noms et
adresse de son ayant-droit/légal.

Nous vous remercions d'avance de votre bonne obli-
geance et vous prions de croire, Monsieur le Bourgmestre, en
nos sentiments les meilleurs.

Le Chef Liquidateur,

*L'acte de décès de M. Faustinelli
Marcel Gabriel, Louis, n'a pas été
inscrit sur le registre de la Ville de Nancy.
elon des renseignements recueillis M.
Faustinelli serait décédé à Virton
Belgique, le 17 février 1944.*

R. ADAM.



29. I. 1953.
38, rue du Taciturne.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

IS. I39/LM.

Administration Communale
de

N A N C Y . (M.&M.)
France.

FAUSTINELLI Marcel, Gabriel, Louis- né à Nancy le 10.3.1926,
de Cronstédtt n°45

/////: // //

13.I.1953.

38, rue du Teckturne
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Monsieur le Procureur du Roi
Palais de Justice

ARLON .

xxxxxx 33.06.05.

EFF. 15.189

Monsieur le Procureur du Roi,

Il entre dans nos intentions d'introduire au Ministère de la Défense Nationale, une proposition de Distinction Honorifique, à titre posthume au bénéfice du nommé FAUSTINELLI Marcel, sujet français, arrêté par l'ennemi le 16.2.1944 et fusillé avec 5 de ses camarades au lieu dit " Empereur " route de Arlon à VIRTON.

Nous vous serions obligé de vouloir bien nous faire parvenir une copie ou un extrait de l'acte de décès établi pour Mr. FAUSTINELLI Marcel.

Veillez agréer, Monsieur le Procureur du Roi, l'assurance de notre considération distinguée .

Le Liquidateur National,

R.ADAM.

VILLE
DE
VIRTON



VIRTON, LE 9.I.1953

C. C. P. 25290

N° 17509/E
RÉPONSE au N°
du _____

Service de liquidation
de l'Armée belge des Partisans
38, rue du Taciturne
à Bruxelles.

OBJET :

Annexes :

Messieurs,

En réponse à votre lettre du 6 janvier courant, EFF. 15189, nous avons le regret de vous faire connaître que nous n'avons aucun renseignement concernant le nommé FAUSTINELLI, Marcel, fusillé le 16.2.1944 sur le territoire de notre ville, sans y avoir été domicilié.

L'acte de décès n'a pas été dressé à Virton, mais l'a été, très probablement, par les *soins* de M. le Procureur du Roi à Arlon qui, éventuellement, pourrait satisfaire à votre demande.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Le Bourgmestre,



*M. le Procureur du Roi
Palais de Justice
Arlon.*

*M. le Procureur du Roi
de votre dans vos intentions
d'introduire au Ministère de la
Défense Nationale, une prop. de J.H.
sur la tête (pr. l'homme au bénéfice
de l'homme Faustinielli Marcel,
fusillé par l'ennemi le 16.2.1944 au
lieu dit _____ (reprendre les mots sur la lettre
précédente).
Nous vous serions obligés de vouloir
bien nous faire parvenir une copie de
l'extrait de l'acte de décès établi
pour M. Faustinielli Marcel.
Bully*

6. I. 1953.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX 38, rue du
Tasciturne.

I5I89

Administration Communale

de

VIRTON.

FAUSTINELLI Marcel- sujet français, arrêté par l'ennemi le 16.2.44
et fusillé avec 5 de ses camarades au lieu dit
"Empereur " route de Arlon à
VIRTON.

4.4.1953.

38, rue du Taciturne
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

OFFICE DE LA RESISTANCE
1ère section
134, rue Royale
BRUXELLES?

XXXXXXX 33.06.05.

EFF. 15189/LM.

Mon Colonel,

OBJET : Dossier résistant armé .

Faisant suite à votre lettre du 16 janvier 1953, réf: AOR/III/15189, nous avons l'honneur de vous envoyer en annexe copie de la lettre que nous recevons du Procureur du Roi d'Arlon concernant M. FAUSTINELLI Marcel.

Copie de ce jugement pourrait être obtenu par l'Office de la Résistance, si vous vouliez vous-même agir pour le recevoir.

Veillez agréer, Mon Colonel, l'assurance de notre considération distinguée .

Le Liquidateur National,

R. ADAM.

Membre de l'ARMÉE BELGE DES PARTISANS depuis février 1944, il réalise toutes les missions qui lui sont confiées sans se soucier des dangers auxquels il s'expose en accomplissant toutes les tâches qui lui sont dévolues. : diffusion de la presse clandestine, récolte de fonds pour le soutien des familles de camarades déjà tombés, transport d'armes et de dynamite. Arrêté par l'ennemi la nuit du 16 au 17 février 1944, les armes à la main, effectuant un transport d'armes par camionnette. Condamné immédiatement par le Conseil de Guerre allemand en campagne, fut fusillé le 17.2.44 par les Allemands sur le territoire de la commune de Virton.

Présumé décédé.

F. AUSTINELLI ;

Marcel

Nancy, le 10 mars 1926

française

/
soldat

partisan

2.2.1944

21.11.1952

néant

française

mère : 45, rue de Cronstadt- NANCY.
(Meurthe & Moselle)- France.

Membre de l'ARMÉE BELGE DES PARTISANS depuis février 1944, il réalise toutes les missions qui lui sont confiées sans se soucier des dangers auxquels il s'expose en accomplissant toutes les tâches qui lui sont dévolues. : diffusion de la presse clandestine, récolte de fonds pour le soutien des familles de camarades déjà tombés, transport d'armes et de dynamite. Arrêté par l'ennemi la nuit du 16 au 17 février 1944, les armes à la main, effectuant un transport d'armes par camionnette. Condamné immédiatement par le Conseil de Guerre allemand en campagne, fut fusillé le 17.2.44 par les Allemands sur le territoire de la commune de Virton.

Membre de l'ARMÉE BELGE DES PARTISANS actif et courageux, il réalise toutes les missions qui lui sont confiées avec un maximum de succès. Il transporte des armes, munitions et explosifs permettant ainsi la réalisation d'une série d'actions de sabotages.

Arrêté par l'ennemi le nuit du 16 au 17 février 1944, les armes à la main, effectuant un transport d'armes par camionnette, condamné immédiatement par le Conseil de Guerre allemand en campagne, fut fusillé le 17.2.1944 par les Allemands sur le territoire de la commune de Virton.

BRUXELLES, le 23.9.1955.

Marcel

Nancy, le 10 mars 1956

français

soldat

partisan

17.2.1944

17.11.1955

néant

français

mère : 45, rue de Granaadt - NANCY.
(Meurthe & Moselle) - France.

Membre de l'ARMÉE BELGE DES PARTISANS depuis février 1944, il réalise toutes les missions qui lui sont confiées sans se soucier des dangers auxquels il s'expose en accomplissant toutes les tâches qui lui sont dévolues : diffusion de la presse clandestine, récolte de fonds pour le soutien des familles de camarades déjà tombés, transport d'armes et de munitions. Arrêté par l'ennemi la nuit du 16 au 17 février 1944, les armes à la main, effectuant un transport d'armes par camionnette. Condamné immédiatement par le Conseil de Guerre allemand en campagne, fut fusillé le 17.2.44 par les Allemands sur le territoire de la commune de Virton.